

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**École de l'Odyssee**

**Lundi 5 février 2024 à 18 h 30**  
**Salon du personnel**

Propositions / informations / commentaires		Résolutions
1. Constat du quorum et ouverture de l'assemblée à 18 h 34 par Christian Descôteaux, directeur		
Étaient présent(e)s		
<b>École</b> Agathe Brunet-Ducharme, enseignante  Sylvie Masi, SDG Christian Descôteaux, directeur  Absent(e) Francine Favreau	<b>Parents</b> Sandra Laliberté Yvan Pitre Johanie Garon Alexandra Piché-Bélisle Céline Janot Oulethamelawaigne Kagbara	
2. Nomination d'un secrétaire		
Sandra Laliberté prendra des notes		
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour		
Proposé par Yvan Pitre et adopté à l'unanimité		193-CÉ-23/24-20
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 décembre 2023 et suivis		193-CÉ-23/24-21
Il est soulevé que la présence d'Yvan Pitre au CE n'a pas été notée et que le PV doit être modifié en ce sens.  6.3 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Des ajouts sont encore à faire pour les sections sur les AVCS et le MEQ a signifié que ce sera aux CSS de les créer. Le plan devrait être adopté lors de la présente séance.  7.1 L'école a contracté avec Misskit pour la prochaine photo scolaire qui aura lieu le 24 septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025.		

Proposé par Sandra Laliberté et adopté à l'unanimité	
5. Parole au public	
<b>6. Points de décision et d'adoption</b>	
6.1. Projet éducatif 2023-2028 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet éducatif est présenté par M. Descôteaux. Il est proposé par Johanie Garon que le projet éducatif tel que présenté soit adopté. Adopté à l'unanimité.</li> </ul>	193-CÉ-23/24-22
6.2. Grille-matières 24-25 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous réserve des discussions aux CEE, il est proposé par Sylvie Masi, et adopté à l'unanimité que deux scénarios soient possibles. Un avec SportOdyssee au 2e cycle, et un avec SportOdyssee aux 2e et 3e cycle.</li> </ul>	193-CÉ-23/24-23
6.3. Allocations des mesures financières 23-24 <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Descôteaux nous confirme que CSS nous a transmis le budget et il nous présente de quelle façon ce budget sera dépensé. Proposé par Alexandra Piché-Belisle et adopté à l'unanimité. Résolution détaillée à la fin.</li> </ul>	193-CÉ-23/24-24
6.4. Résolution Terrain de soccer <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la proposition de Agathe Brunet-Ducharme, le conseil adopte à l'unanimité l'octroi d'une somme maximal de 15 000\$ pour l'achat et l'installation de filets protecteurs autour du terrain de soccer.</li> </ul>	193-CÉ-23/24-25
6.5. Sortie élèves 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle – OSDL <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le changement de date pour l'activité à l'OSDL est autorisé et proposé par Céline Janot, et adopté à l'unanimité.</li> </ul>	193-CÉ-23/24-26
6.6. Classe verte 6e année <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite aux changements des dates des examens du MEQ, il est proposé par Yvan Pitre, et adopté à l'unanimité que le mandat soit donné aux enseignantes de 6e pour changer les dates ou organiser une autre activité.</li> </ul>	193-CÉ-23/24-27
<b>7. Points d'échange et d'information</b>	
7.1. Semaine persévérance et GDPL <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parents du CE sont invités le 13 février 2024, lors d'un évènement où un élu de la ville viendra remettre des prix de persévérance aux élèves de 6<sup>e</sup> année et du groupe 972. Cela se fera dans le hall de l'école. La même journée, Monsieur Dany Rousseau</li> </ul>	

nous ayant sélectionné pour faire un parrainage avec sa participation au Grand Défi Pierre-Lavoie, fera la remise officielle du chèque.	
<p>7.2. Plan de rattrapage (remise 2e bulletin – tutorat)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La date limite de remise du bulletin a été repoussée au 15 mars plutôt qu'au 14 mars, malgré le fait que le gouvernement ait permis de le remettre au plus tard le 30 mars.</li> <li>- Tous les enseignants ont ciblé entre 2 et 4 élèves pour bénéficier des services de tutorat le midi ou après l'école, afin d'aider les élèves qui sont actuellement plus en difficulté, ce qui est débuté depuis la semaine dernière.</li> </ul>	
<p>7.3. Conseil des élèves <a href="#">Consultation obligatoire des élèves</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CE a l'obligation de consulter les étudiants concernant un sujet annuellement. Le CE soulève la question quant à une possible consultation des élèves quant à leur niveau de connaissances de l'impact des gestes posés envers les autres. Il faudra trouver quelle forme prendra la question et quels élèves seront consultés.</li> </ul>	
8. Parole aux divers représentants	
8.1. Comité de parents	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a deux rencontres depuis le dernier CE. Les points saillants sont présentés. Le prochain est jeudi le 8 février 2024.</li> </ul>	
8.2. Service de garde	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La représentante nous explique les activités faites lors des journées pédagogiques du 8 et 29 janvier. Trois éducatrices ont suivi la formation « mesures préventives » afin de pouvoir intervenir dans l'école lorsque nécessaire. Ils préparent le plan d'activité qui sera en lien avec le projet éducatif. Des formations sont données à toutes les éducatrices sur les interventions à poser.</li> </ul>	
8.3. Enseignants	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présco : 3 activités ont eu lieu en janvier : bataille de boule de neige avec des feuilles en boulette qui a eu lieu dans la salle polyvalente, enseignement en plein air, de la peinture à l'eau sur neige.</li> <li>- 1<sup>re</sup> année : ils ont débuté un projet de décroisement en math afin de travailler les stratégies de résolution de problème. Ils apprennent sur les ours et en feront une histoire collective.</li> <li>- 2<sup>e</sup> année. Visite de l'écrivaine Caroline Barber avec activités.</li> <li>- 3<sup>e</sup> Prof Dino est venu avec des reptiles et autres animaux.</li> <li>- 4<sup>e</sup> année, le Zoo de Granby est venu faire la visite dans les classes de « Ouach un reptile »</li> <li>- 5<sup>e</sup> : Visite de la policière communauté qui est venu parler de la prudence sur le Web.</li> </ul>	

- 6 <sup>e</sup> : visite du musée de l'Holocauste.	
8.4. Personnel de soutien	
9. Questions diverses	
Débarcadère : Les parents sont parfois insouciants lors de la sortie des classes en après-midi et la traverse de la rue des Lilas est parfois dangereuse. Le CÉ propose de faire un rappel dans l'info parents.	
Mot de la fin et levée de l'assemblée : 21h08.	

---

Christian Descôteaux, directeur

---

Johanie Garon , présidente

## 6.3 PROJET DE RÉSOLUTION

### Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2023-2024 | Adoption

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

Le directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Alexandra Piché-Bélisle il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.